

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 21/09/2026
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 21/09/2026
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 21/09/2026
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20260915-2026SEPT15_389-DE
		Décisions budgétaires

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique ordinaire du **15 septembre 2026**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 4 septembre 2026, s'est rassemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, M. Xavier BALLENGHIEN, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Sylvie COUDERC, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Marc DUGROS, Nicolas EHRHART, Adrien FORET, Mmes Marie GAURAN, Marie-Hélène LAGARDERE, M. Laurent LAMEILLE, Mmes Véronique LÜHMANN, Patricia MARROCQ, Émilie PICAMILH, Pascale RIVIERE, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Philippe BATTISTON
M. Bernard LERICHE
M. José-Louis PEREIRA
Mme Corinne QUEVILLY
Mme Fabienne WEIDMANN

Ont donné procuration :

M. Philippe BATTISTON à Mme Véronique LÜHMANN
M. Bernard LERICHE à M. Loïc DE LARTIGUE
M. José-Louis PEREIRA à M. Julien PELLICER
Mme Corinne QUEVILLY à Mme Odile SCHAAP
Mme Fabienne WEIDMANN à Mme Françoise ARMENGOL

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Adrien FORET

Objet : Proposition d'approbation du budget supplémentaire assainissement 2026

RAPPORTEUR : Omar ARMEL, Adjoint au Maire chargé des finances

Lors de l'élaboration et du vote du budget primitif 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 a été repris au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté pour un montant de 583 383,25 €.

Toutefois, après vérification des résultats définitifs figurant au Compte Financier Unique (CFU) 2025, il apparaît que le montant du résultat de fonctionnement à reprendre aurait dû être de 583 385,25 €.

Une différence de 2,00 € est ainsi constatée entre le montant effectivement repris au budget primitif et le montant résultant du CFU 2025.

Afin de mettre en concordance le budget 2026 avec le résultat définitif arrêté au CFU 2025, il convient de procéder à la régularisation du compte 002, qui doit être porté de 583 383,25 € à 583 385,25 €.

Cette régularisation nécessite l'adoption d'un budget supplémentaire, permettant d'intégrer les 2,00 € de résultat de fonctionnement supplémentaires.

Le budget supplémentaire permettra ainsi de reprendre fidèlement le résultat définitif de l'exercice 2025 conformément aux données arrêtées dans le CFU 2025.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'approuver le projet de budget supplémentaire assainissement 2026 tel qu'il figure dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Adrien FORET

Le Maire,
Julien PELLICER



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 21 SEP. 2026 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 21 SEP. 2026